



## Centre Communal d'Action Sociale

### Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 11 Octobre 2016

#### Présents :

Mme Myriam MARY-PLEJ, Mme Valérie SAGUY, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Marianne SARDOIS, M. Michel DELCASSE, M. Jean-Pierre VAILLANT,

#### Excusés :

M. Jérôme LOPEZ, Mme Isabelle POULAIN, Mme Corinne DEWOST, M. Bernard BERAL, M. Robert YVANEZ.

---

Madame Mary Plej, Vice-Présidente du CCAS présente au Conseil d'administration :

1. **Approbation du Compte rendu du Conseil d'Administration du 7 juillet 2016**
2. **Bilan journée des Aînés 2016**
3. **Convention avec l'association F Danse**
4. **Convention avec l'association A TOUT AGE**
5. **Convention avec l'association « Pieds »**
6. **Partenariat avec le Foyer Rural de St Mathieu de Trévières**
7. **Demandes d'aide**
8. **divers**

-----

#### 1. **Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 mai 2016 :**

- ◆ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ◆ Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.

Mme la Vice-Présidente demande aux administrateurs du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du compte rendu rédigé suite à la séance du Conseil d'administration en date du 07 Juillet 2016

**Aucune question et remarque**

**Voté à l'unanimité**

#### 2. **Bilan Journée des Aînés 2016**

- ◆ Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ
- ◆ Rapport informatif

Présentation du bilan (moral et financier) de la journée des aînés du 8 septembre 2016 au Galion, où 163 personnes de 65 ans et plus étaient présentes.

### **Commentaires :**

Bilan très positif, 31 personnes de plus que l'année dernière. Participation de plusieurs personnes qui ne viennent pas à la sortie des aînés du fait de leur handicap.

Très beau spectacle des oiseaux de nuit. Repas excellent

Bilan financier : Total des dépenses 7 200.89 euros, soit un montant par personne de 42.36 euros.  
Soit 6.49 euros de plus par personne par rapport à l'année 2015

Nous renouvellerons cette journée dans le Galion en janvier 2017 en même temps que la distribution des chocolats pour les personnes de 75 Ans et plus. Les membres du Conseil d'Administration du CCAS aideront à l'organisation de cette manifestation.

### **3. Convention avec l'association F'DANSE**

✦ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

✦ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.*

L'association F'Danse propose des cours de gymnastique douce pendant les traitements et Post traitements de personnes souffrant de pathologies cancéreuses.

En effets, l'activité physique et sportive a des répercussions plus que bénéfiques dans la vie du Patients : lutte contre la fatigue, amélioration de la qualité de vie, diminution des effets secondaires et la toxicité des traitements, diminution de risque de rechute.

L'intervenant éducateur médico sportif spécialisé en cancérologie a été formé à la Faculté de Médecine de Paris 13, il dispose également de deux diplômes d'état sportif.

Il interviendra seulement sous prescription médicale avec un entretien préalable avec le patient pour définir les objectifs communs et travailler ensemble en toute sécurité.

Deux cours seront proposés le mercredi matin : un cours "Patients en parcours de soins" suivi d'un autre cours « Sport après Cancer ».

Un minimum de trois personnes par cours est indispensable pour commencer cette activité.

Une réunion d'information vous est proposée le **Mercredi 12 Octobre à 11h à la salle des Lavandes** afin de présenter le fonctionnement de ces séances.

#### **Proposition du montant de l'aide :**

**Coût annuel pour une séance par semaine 130 Euros ou coût annuel pour deux séances par semaine 260 Euros. Il est prévu 26 Séances de gymnastique, De novembre 2016 à juin 2017**

**Le CCAS propose d'aider les adhérents à hauteur de :**

50 % du montant annuel des séances soit une prise en charge de 65 euros par personne pour une séance

50 % du montant annuel des séances soit une prise en charge de 130 euros pour deux séances par semaine

Les adhérents paieront leur cotisation

**Voté à l'unanimité**

### **4. Convention avec l'association A TOUT AGE**

✦ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

✦ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.*

La convention avec l'association ATOUT'AGE telle qu'elle a été signée le 20 septembre 2014 n'a pas été renouvelée.

Une nouvelle convention est proposée pour que quatre habitantes de notre commune et anciennes adhérentes de l'association puissent continuer de participer aux ateliers sur la commune de Montferrier-sur-Lez pour l'année 2016/2017.

#### **Proposition du montant de l'aide :**

La partie financière allouée par le CCAS et reversée à l'association A Tout Age correspondrait à 3 ateliers, représentant la somme de 414 euros, (138 euros x 3 ateliers = 414 euros).

**Aucune question et remarque**

**Voté à l'unanimité**

## **5. Convention avec l'association « PIEDS »**

✦ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

✦ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.*

Né d'une collaboration avec l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), il s'inscrit dans la catégorie des programmes multifactoriels reconnus et préconisés par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé) pour la prévention des chutes chez les personnes âgées à domicile (INPES, 2005).

Cette reconnaissance confère à la Fédération Française Sports pour Tous une légitimité en matière d'accompagnement des participants.

Encadrés par des animateurs qualifiés, ces derniers se rassemblent deux fois par semaine pendant trois mois au sein d'un groupe restreint (10 à 12 personnes).

Au programme : évaluation de leur équilibre, exercices à reproduire à domicile et ateliers thématiques.

Le programme PIED de la Fédération répond aux objectifs suivants :

- ✓ **Amélioration de l'équilibre et de la force des jambes ;**
- ✓ **Aide à l'aménagement du domicile et à la diminution des risques ;**
- ✓ **Amélioration du sentiment d'efficacité personnelle (confiance) à l'égard des chutes ;**
- ✓ **Aide au maintien d'une bonne santé des os (densité osseuse) ;**
- ✓ **Maintien d'une pratique régulière d'activités physiques.**

### **Proposition du montant de l'aide :**

50 % de la cotisation par adhérent, soit une somme de 45 euros par personne, limitée à 12 personnes, résidant à st Mathieu de Trévières et ayant 65 ans et +.

**Commentaire : 10 personnes sont inscrites pour cette activité.**

**Aucune question et remarque**

**Voté à l'unanimité**

## **6. Partenariat avec le Foyer Rural de St Mathieu de Trévières**

✦ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

✦ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS.*

Partenariat avec le foyer rural de St Mathieu de Trévières pour une aide financière aux familles en difficultés financières pour la pratique d'une activité du foyer rural (uniquement les enfants et ce jusqu'à 12 ans) dans le cadre de notre accord clé pass'sport et clé pass'culture.

### **Proposition du montant de l'aide :**

La partie financière allouée par le CCAS et reversée au Foyer Rural correspondrait à 40 % du montant de la cotisation annuelle correspondante à l'activité pratiquée, après étude du dossier de demande d'aide par le conseil d'administration.

Il est convenu que le foyer rural prendrait aussi 40 % à sa charge et l'adhérent le reste de la somme soit 20 % de la cotisation annuelle.

**Commentaire : 7 Dossiers de demande d'aide ont été déposés. Ces demandes concernent 10 enfants et 1 adulte pour les activités du foyer rural, 1 enfant pour le foot et 1 enfant pour l'athlétisme, soit 13 adhérents**

Le foyer rural ne prenant en charge que les enfants jusqu'à 12 ans, les membres du conseil d'administration décident de prendre en charge à hauteur de 40 % les cotisations concernant les demandes d'aide pour les adhésions foot et athlétisme ainsi que l'adhésion adulte activité foyer rural.

## Récapitulatif des aides Foyer Rural 40 % et CCAS 40 %

Montant total des activités	AIDE CCAS 40 %	AIDE FOYER RURAL 40 %	MONTANT TOTAL AIDE CCAS + FOYER RURAL	Montant restant à charge pour la famille	
231,00 €	92,40 €	92,40 €	184,80 €	46,20 €	
244,00 €	97,60 €	0,00 €	97,60 €	146,40 €	adulte
803,00 €	321,20 €	321,20 €	642,40 €	160,60 €	
353,50 €	141,40 €	141,40 €	282,80 €	70,70 €	
406,80 €	162,72 €	162,72 €	325,44 €	81,36 €	
150,00 €	60,00 €	0,00 €	60,00 €	90,00 €	Foot
176,00 €	70,40 €	70,40 €	140,80 €	35,20 €	
170,00 €	68,00 €	0,00 €	68,00 €	102,00 €	Athlétisme
<b>2 534,30 €</b>	<b>1 013,72 €</b>	<b>788,12 €</b>	<b>1 801,84 €</b>	<b>732,46 €</b>	

Voté à l'unanimité

### 7. Demande d'aide

✦ *Rapporteur : Mme Myriam MARY-PLEJ*

✦ *Rapport soumis au vote des administrateurs du CCAS*

Sept demandes sont présentées au conseil d'administration (voir détail des dossiers, annexe 1)

Nature des demandes :

- **5 dossiers de demandes d'aide aux diverses activités sportives et culturelles**
- **2 dossiers de demande d'aide à la cantine**

**Les dossiers N° 1, 2, 3,4 et 6** concernent les activités sportives et culturelles. Ces dossiers ont été traités au point 6 du présent compte rendu.

**Le dossier N° 5** concerne une demande d'aide à la cantine : après étude du dossier il s'avère que le compte famille n'est pas en négatif mais en positif. Nous étudierons à nouveau ce dossier lors d'un prochain conseil d'administration

**Le dossier N° 7** concerne une demande d'aide à la cantine pour un enfant : après étude du dossier il s'avère que la famille n'a jamais mis son enfant à la cantine pour ne pas avoir de dette. C'est une famille en grande difficulté financière.

Le conseil d'administration du CCAS propose de demander à la commune de créer une carte de cantine au nom du CCAS.

Le CCAS approvisionnera cette carte d'un montant de 50 euros et la donnera à la famille concernée ; l'enfant pourra déjeuner à la cantine une fois ou deux fois par semaine sans engendrer de dette dans le budget de la famille.

Voté à l'unanimité

### 8. Divers

- **Bilan concernant les tickets piscine** donnés aux bénéficiaires des paniers solidaires période 2015 et 2016

550 tickets ont été achetés et distribués à **2,11 euros le ticket**, Montant total 1 160 euros

Seulement 11 tickets ont été utilisés en 2015 et 138 en 2016 soit un total de 149 tickets utilisés

401 tickets n'ont pas été récupérés par la piscine du Grand Pic St Loup, Ce qui représente un montant total de 846,11 euros que le CCAS a payé.

Nous devons en tirer une conclusion :

1°) Ecrire aux personnes qui ont bénéficié des tickets piscine 2015-2016 pour leur signaler le fait et leur demander de ramener les tickets si ils ne s'en servent pas (ça servira à d'autres personnes).

2°) Nous ne reconduirons pas cette action dans la globalité mais seulement sur demande des bénéficiaires.

Lettre destinée aux bénéficiaires des paniers solidaires (annexe 2)

- **Chèques cadeaux** pour les anniversaires des paniers solidaires mis en place en septembre 2016.
- **Portage de livre** à domicile mis en place en septembre 2016
- **Médailles de la famille** : Monsieur Vaillant demande si le CCAS a écrit à l'UDAF pour demander les diplômes ainsi que les cartes de priorité concernant Mesdames Cornette, Moreno et Rodriguez. Réponse, oui le courrier a été rédigé le 10 octobre 2016.

**Prochain conseil d'administration prévu mercredi 2 novembre 2016 à 17 H 30**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 H 30**